CFA AFFIDA
84, Boulevard Héloïse
95104 ARGENTEUIL cedex
Tél. : 01 34 34 11 71
direction@affida.fr

PROGRAMME DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS A COIGNIERES

Marché MOE 09-2020

Du 1er Septembre 2020

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS SITUE 25, RUE DES OSIERS A COIGNIERES

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Procédure de passation :
Le présent marché est passé selon une « Procédure adaptée »
en vertu de l'article R. 2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 modifié, pris en application de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au Code de la Commande Publique.

N° CLASSIFICATION CPV : 71221000-3 (SERVICE D'ARCHITECTE POUR LES BATIMENTS)

SOMMAIRE

1 OBJET 3

2 PRESENTATION DU DEMANDEUR CFA AFFIDA 3

3 OBJECTIFS DU DEMANDEUR 3

4 PRESENTATION GENERALE DU PROJET 3

4.1 CONTEXTE DE L'OPERATION 3
4.2 DEFINITION D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) 3
4.3 CONTRAINTES REGLEMENTAIRES ET URBAINES 4
4.3.1 Réglementation administrative 4
4.3.2 Présentation du site 4
4.3.3 PLU 4
4.4 ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE TRAVAUX 7
4.5 DATE DE MISE EN SERVICE 7

5 DEFINITION ET SURFACES DES LOCAUX 7

6 PRINCIPES D'ORGANISATION 8

7 CONTRAINTES TECHNIQUES ET PERFORMANCES 8

7.1 CONTRAINTES TECHNIQUE 8
7.2 PERFORMANCES VISEES 9

1 Objet

Le présent document concerne le Programme pour les travaux d'aménagement intérieur du Centre de Formation d'Apprentis d'AFFIDA dans des locaux à Coignières.

Le Programme est comme un Cahier des charges remis à l'équipe de maîtrise d'œuvre définissant les besoins, la fonctionnalité, les exigences techniques des locaux ...

2 Présentation du demandeur CFA AFFIDA

« Le CFA AFFIDA l'Ecole Commerciale propose une offre de formation en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, dans les métiers du Commerce, de la Vente, du Management et de la Gestion, du CAP à la Licence. »

Lien su site internet du CFA AFFIDA : https://www.affida.fr/

Le CFA AFFIDA est un Etablissement local d'enseignement créé en Septembre 1994.

Il comprend deux centres de formations : Un centre à Argenteuil et un autre à La Verrière. Celui de La Verrière doit déménager et le présent Programme porte sur son aménagement intérieur dans des locaux à Coignières.

Le public du CFA AFFIDA est composé d'un personnel administratif et de fonctions supports, de formateurs spécialisés au service d'apprentis et de stagiaires de la formation professionnelle.

Le responsable est M. GIRAUD, Directeur du CFA.

Pour l'Etude et la réalisation de l'opération, le CFA AFFIDA est assisté par la Société TECHMO

3 Objectifs du demandeur

Les objectifs du Demandeur sont :

- ⇨ De procéder au Déménagement du centre actuel situé à La Verrière dans de nouveaux locaux à COIGNIERES avant Septembre 2021.
- ⇨ La Région étant le co-financeur de cette opération, les souhaits de la Collectivité Territoriale en matière de développement d'équipement de formation devront être prise en compte qui sont donnés dans le « Guide construction et aménagement durable de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'apprentissage » de la Région en pièce annexe au Programme.
  A titre d'information, le tableau de bord est présenté au § 7.2

4 Présentation générale du projet

4.1 Contexte de l'opération

L'opération concerne l'aménagement intérieur du CFA AFFIDA dans un bâtiment d'activité R+1 d'une surface d'environ 1000 m2 qui sera transformé en Centre de formation.

4.2 Définition d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

Ci-après le lien du Ministère de l'éducation :
https://www.education.gouv.fr/le-centre-de-formation-d-apprentis-cfa-creation-fonctionnement-personnels-et-apprentis-2069

Les formations enseignées par le CFA AFFIDA sont dans l'activité tertiaire.

Formation en Alternance :

- CAP Vente
- Bac Professionnel Métiers de Commerce et de la vente
- BTS Management Commercial Opérationnel
- BTS Négociation et Digitalisation de la relations Clients
- BTS Gestion de la PME
- Licence Droit Economie Gestion Option Commerce et Développement International

Filières : Commerce- Vente – Assistant Gestion

Le nombre de personnes maximum pouvant être accueillies est 265 personnes.

4.3 Contraintes réglementaires et urbaines

4.3.1 Réglementation administrative

L'opération d'Aménagement intérieur d'un Centre de Formation d'Apprentis dans des locaux existants comprend un changement de destination du bâtiment d'origine, donc une demande d'autorisation administratives.

La réglementation qui s'applique est celle des **Bâtiment ERP de type R – Etablissement d'enseignement et de formation.**

Les travaux seront soumis à une autorisation administrative : le permis de construire pour le changement de destination des locaux existants

Bien que l'opération d'aménagement intérieur ne soit pas concernée directement par la réglementation urbaine à la différence d'une opération de construction neuve, nous donnons ci-après quelques informations d'ordre général liée au site.

4.3.2 Présentation du site

Ville de Coignières :
http://www.coignieres.fr/urbanisation.aspx

4.3.3 PLU

A titre d'information ci-après le lien
PLU de Coignières : http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr/plu-de-coignieres

Quelques chiffres :

Population municipale :	4 394 habitants
Densité :	536 hab/km2
Superficie :	8,2 km2

6 170 salariés à travers 800 entreprises

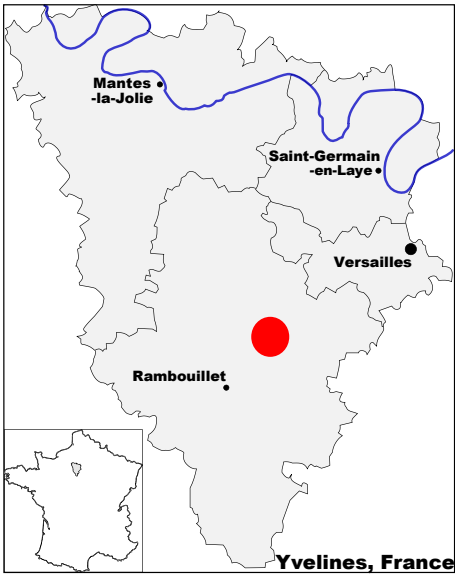

La commune de Coignières se trouve à environ 18 km au sud-ouest de Versailles. Elle est limitrophe de Maurepas au nord, du Mesnil-Saint-Denis et de Lévis-Saint-Nom à l'est, des Essarts-le-Roi au sud et de Saint-Rémy-l'Honoré à l'ouest.
Le territoire se situe sur un plateau relativement plat sauf dans sa partie ouest où s'amorce la vallée de la Mauldre qui coule vers le nord et dont la source se trouve près du lieudit la Maison Blanche.
La commune est relativement urbanisée, de nouveaux quartiers et zones d'activités contigus à Maurepas et au-delà à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi qu'une zone industrielle (ZI du Marais) et une importante zone commerciale étirées le long de la route nationale et de la voie ferrée, étant venus s'ajouter au noyau du village ancien.
La partie ouest du territoire est encore rurale et en partie boisée (bois des Hautes Bruyères).

Chemin de Paris
Chemin Perdu
D13
Rue du Moulin
Maurepas
Decathlon Coignières
Castorama
Coignières
N10
D13
Rue Emile
D33
N10
Route de Coignières

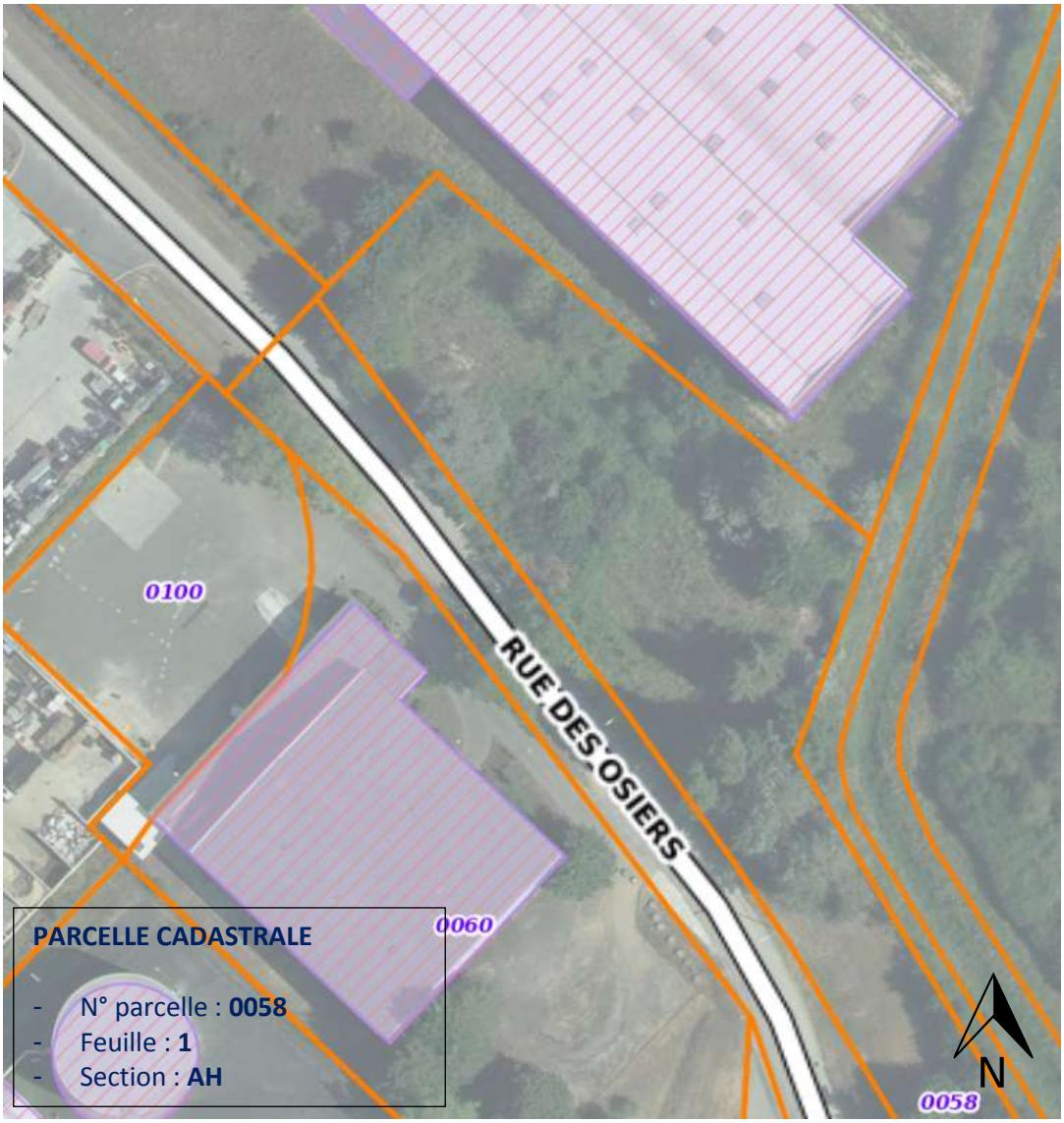

Caractéristiques du terrain :

- **Adresse :** 25, rue des Osiers 78310 COIGNIERES
- **Quartier d'activités au nord**
- **Accès :**
  - Route Nationale 10,
  - Gare SNCF de COIGNIERES
- **Superficie : 4 797 m²**

Contraintes urbaines :

Les contraintes urbaines du PLU liés à l'Assainissement, et le Stationnement ne concernent pas « l'Opération d'Aménagement intérieur du CFA »

Les domaines qui peuvent avoir une incidence sur l'opération sont :

- Les Réseaux divers
- Gestion du stockage des déchets

Réseaux divers

- Pour toute construction nouvelle, les réseaux de distribution d'énergie (électricité, gaz), de télécommunication (téléphone, câble, fibre optique) doivent être conçus en souterrain, sauf difficulté technique reconnue par le service gestionnaire intéressé.

Gestion du stockage des déchets

- Les bâtiments, locaux ou installations soumis à permis de construire doivent comporter des locaux de stockage des déchets dimensionnés, en fonction des contextes locaux et de l'organisation du traitement des déchets, de manière à pouvoir recevoir et manipuler sans difficulté tous les récipients nécessaires à la collecte sélective des déchets qu'ils génèrent (déchets ménagers, objets encombrants, déchets verts, etc.) ;

4.4 Enveloppe financière prévisionnelle de travaux

Le montant prévisionnel des travaux est 890 000,00 € HT

4.5 Date de mise en service

La date de mis en service du Centre de Formation d'Apprentis est prévu en septembre 2021.

CALENDRIER PREVISIONNEL :
- Nomination MOE : Fin Août 2020
- Etude Avant-projets, PC : 15 Septembre - Instruction PC : 2 mois
- => Autorisation administrative : 15 novembre 2020
- DCE pendant l'instruction du PC
- Annonce appel d'offre entreprise : Fin Octobre 2020
- Désignation Entreprise : Fin Novembre - Début Décembre 2020
- Préparation de chantier : Décembre 2020
- Lancement Travaux : Janvier 2021
- Durée travaux : 8 mois
- Réception travaux : 1° septembre 2021

5 Définition et surfaces des locaux

Surface Utile à titre indicatif

ACTIVITES	Surface utile
ACCUEIL	**47 m²**
• **Hall**	
• **Bureau d'accueil**	
FORMATIONS	**522 m²**
• **Entrée - Formation continue**	**75 m²**
• **Salles - Formation continue**	
• **Salle de formateurs**	**43 m²**
• **Salles – Cours**	**376 m²**
• **Sanitaires et Rangement**	**30 m²**
ADMINISTRATION	**128 m²**
• **Bureaux personnels administratifs** (Directeur, adjoint, secrétaires, comptable…)	
• **Reprographie**	
• **Local informatique**	
• **Local d'archives**	
• **Infirmerie**	
• **Local ménage, entretien**	
• **Sanitaires**	
• **Dégagement**	

RESTAURATION ET DETENTE	**137 m²**
• **Cafétaria**	
• **Espace détente**	
• **Sanitaires**	
Total 1 :	**836 m²**
Circulations	**90 m²**
Total 2 :	**926 m²**

6 Principes d'organisation

⇨ Accès aux locaux à partir de :
- Hall d'Entrée : Visiteurs, Apprentis et personnel.
- Sortie de secours.

⇨ Séparation Formation en alternance et formation continue.

⇨ Circulations au cœur du bâtiment, avec un ascenseur pour les personnes à Mobilité Réduite PMR.

⇨ Organisation sur 2 niveaux : avec répartition par niveau principalement :
- RDC : Accueil public, Administratif, Gestion, Cafétaria, Formation continue.
- Etage : Salles d'enseignement.

⇨ Cafétaria et Espace de détente en relation directe avec Hall d'entrée.

⇨ Locaux d'administration autour d'un dégagement accessible à partir d'une seule entrée, filtrés depuis l'accueil public

⇨ Sanitaires répartis sur les 2 niveaux.

7 Contraintes techniques et performances

7.1 Contraintes Technique

Le projet devra être aux conforme aux textes réglementaires et normes techniques en vigueur, ci-après liens des textes principaux :

- Cahier des Clauses Techniques Générales - Décret n° 99-443 du 28 mai 1999.
- Sécurité incendie :
  - Catégorie d'immeuble ERP de type R : **4° catégorie** (265 personne maxi) ;
  - Règle de sécurité contre les risques d'incendie et de paniques dans les établissements ERP : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;?cidTexte=LEGITEXT000020303557
- Accessibilité : http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-neufs/generalites-et-definitions/code-de-la-construction-et-de-lhabitation.html
- Réglementation thermique : **RT 2012**

  Les travaux d'aménagement permettront de cibler un classement B au minimum, après DPE: ≤ 110 kWEP/(m².an) »

  Textes réglementaires :
  - Décret n° 2012-1530 du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments

- Arrêté du 11 décembre 2014 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment de petite surface et diverses simplifications
- Décret n° 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions
- Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments

- Acoustique :
  - Arrêté du 25 avril 2003 : Limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.
  - Circulaire du 25 avril 2003

7.2 Performances visées

⇨ **Tableau de bord de la Région IDF (impact sur le projet).**
Dans les limites liées au type d'opération, le maitre d'œuvre prendra en compte les exigences de la Région concernant l'aménagement et la construction durable de l'apprentissage.

ORIENTATIONS	EXIGENCES	IMPACT SUR PROJET
Gestion de l'usage	➢ Anticiper les moyens d'appropriation, faciliter l'engagement des utilisateurs, sensibiliser les usagers. ➢ Réfléchir dès la conception, à l'exploitation du bâtiment afin de garantir et pérenniser ses performances.	Intégrer l'équipe de maintenance et les usagers
Accessibilité tout handicap	➢ Permettre l'accessibilité tout handicap des bâtiments, équipements et espaces extérieurs.	Appliquer la réglementation avec un traitement particulier de qualité.
Accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication	➢ Favoriser un accès haut débit. ➢ Prendre en compte les risques liés aux champs.	Accès internet fonctionnel Réfléchir à la prise en compte des risques
Econome en énergie	➢ Réduire les besoins par la conception bioclimatique ➢ Atteindre des performances énergétiques au-delà des usages réglementaires	**RT 2012** **+ dispositions complémentaires**
Econome en eau	➢ Réduire les consommations d'eau potable, ➢ Utiliser l'eau de pluie pour des usages adaptés	Compteurs, suivi des consommation, actions correctrices et étude d'opportunité de la récupération des EP
Prévention et gestion des déchets	➢ Optimiser la quantité et gérer les déchets liés à l'activité du bâtiment.	Etude déchets approfondie, dimensionnement locaux et flux + traçabilité.
	➢ Prévenir et gérer les déchets de chantier	Charte de chantier à faibles nuisances et traçabilité des déchets.
Econome en ressources naturelles	➢ Utiliser en priorité des matériaux renouvelables à faible impact environnemental sur tout leur cycle de vie. ➢ Utiliser en priorité des matériaux en provenance de filières contrôlées.	Réflexion globale pour le choix des matériaux. Bois issu de forêts gérées durablement Volume ≥ 10 dm^3/m^2_{SHON}
Réflexion globale « bas carbone » de la construction à l'exploitation	➢ Limiter les émissions en exploitation ➢ Limiter les émissions liées aux matériaux et au process de construction.	Etiquette B du DPE. Calculer les émissions liées aux usagers non réglementaires Réfléchir pour diminuer l'énergie grise
Confort d'usage des espaces intérieurs	➢ Concevoir des typologies d'espaces adaptées à l'usage	Identifier les activités et les caractériser. Adapter la morphologie des espaces à ces activités.
	➢ Assurer le confort thermique	Confort d'été atteint sans climatisation
	➢ Assurer le confort visuel	Répartir les locaux.
	➢ Assurer le confort acoustique	Zonage acoustique.

Confort et qualité des espaces extérieurs	➢ Concevoir des espaces extérieurs accessibles, de qualité, confortables et entretenables.	Approche qualitative.
Qualité de l'air	➢ Assurer une bonne qualité de l'air	Ventilation adaptée avec débit supérieur à la réglementation. Matériaux en contact avec l'air intérieur de clase A+.
Limitations des nuisances de chantier et conditions de travail	➢ Organiser le chantier pour limiter ses nuisances vis-à-vis de l'extérieur ➢ Organisation le chantier pour assurer des conditions de travail satisfaisantes.	Charte de chantier à faible nuisances.